

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1832

29 août 2007

SOMMAIRE

Achoth Properties S.à r.l.	87914	Le Floor S.à r.l.	87919
AdOpt Investment & Consulting S.à r.l.	87893	Lotri International S.A.	87924
Avaya Luxembourg Investments S.à r.l. ..	87905	Luxembourg Management Company Group S.A.	87927
Babcock & Brown European Retail Fund 5, S.à r.l.	87926	Luxmedica S.A.	87925
Banque Degroof Luxembourg S.A.	87895	Magine	87896
Belmont (Lux)	87893	Matrix Dynamic Real Estate Portfolio S.A.	87915
Bosquet S.à r.l.	87912	Neodex Holding S.A.	87890
Danae International S.A.	87927	Neodex Holding S.A.	87891
Datacenter Luxembourg SA	87890	Peculium Holding S.A.	87895
DMK S.A.	87927	Phippe Holding S.A.	87928
DSF Lux International S.à r.l.	87919	Pimco Luxembourg S.A.	87910
Dunwych Acquisition Company S.à r.l. ...	87925	Pollux Shipping S.A.	87925
Energotherm Luxembourg S.à r.l.	87894	QP Elgin Holdings S.à r.l.	87897
Fairacre Plus (Lux) S.à r.l.	87914	RD-Skap	87916
Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l.	87913	Samarex Holding S.A.	87890
FDH Patrimoine	87918	Scientific Games Luxembourg Finance S.à r.l.	87924
Figed	87911	Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l.	87891
Figed	87913	Single Sky S.A.	87912
Geopark S.A.	87891	Skype Software	87892
Global Brands S.A.	87911	SSCP Coatings	87910
Goldorac Holding S.A.	87926	Tarleton Holdings S.à r.l.	87915
Greenrock S.A.	87923	Thomson Finance S.A.	87903
Hottinger International Asset Manage- ment S.A.	87915	Thomson International S.A.	87896
I.E. Lux Clichy n°1 S. à r.l.	87929	Top Bergerie Holding S.à r.l.	87905
Imap Sàrl	87894	Tourship Group S.A.	87892
Impex Overseas Trading Holding S.A. ...	87914	Townsend Investment Holding S.à r.l. ...	87928
Intermatros S.A.	87904	Ultimo Holding	87895
J. Hirsch & Co International	87903	Urban Real Estate S.A.	87892
Kekri	87929	Utu Luxembourg 1 S.à r.l.	87897
Kojac S.A.	87926	Utu Luxembourg 2 S.à r.l.	87903
Le Delage S.A.	87904		

Samarex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.869.

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 4 juillet 2007

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est élu comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008, approuvant les comptes annuels de 2007.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085563/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05194. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Neodex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.859.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 26 juin 2007

1) Le mandat des administrateurs Maître Albert Wildgen, Maître Pierre Metzler et Maître François Brouxel est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L 2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085564/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05187. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Datacenter Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 77.200.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 juin 2007*

L'assemblée décide:

De révoquer comme administrateur délégué avec effet immédiat:

Monsieur Xavier Buck

De nommer comme nouveau administrateur délégué jusqu'à l'Assemblée Générale en 2012:

Monsieur Marco Houwen

De réélire comme personne chargée du contrôle des comptes jusqu'à l'Assemblée Générale en 2012:

FIDU-CONCEPT S.à r.l.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007085632/1132/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Neodex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.859.

—
Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 4 juillet 2007

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est élu comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008, approuvant les comptes annuels de 2007.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085565/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Geopark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 126.694.

—
Société constituée le 29 mars 2007 par M^e Henri Hellinckx.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale extraordinaire tenue le 2 juillet 2007 que:

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'Administrateur de Monsieur Jean Wagener et Madame Paule Kettenmeyer;

Conformément à l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, l'associé unique décide de porter le nombre des administrateurs à un seul, soit lui-même.

Le Conseil d'administration est donc uniquement composé de Monsieur Christian Schwartz, 4, rue Albert I^{er}, 3ème étage, L-1117 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale de 2012.

Pour extrait

C. Schwartz

Le Mandataire

Référence de publication: 2007085567/279/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 101.421.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 juin 2007

6^{ème} Résolution

L'Associé unique décide de procéder à la révocation de Monsieur Martin Schloss de sa fonction de gérant de la société avec effet au 31 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour SCIENTIFIC GAMES LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

J. R. Metcalfe

Gérant

Référence de publication: 2007085606/565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04889. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Urban Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 123.815.

Société constituée le 21 décembre 2006 par Me Henri Hellinckx.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale extraordinaire tenue le 2 juillet 2007 que:

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'Administrateur de Monsieur Jean Wagener, Madame Paule Kettenmeyer et Madame Annick Braun.

Conformément à l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, l'associé unique décide de porter le nombre des administrateurs à un seul, soit lui-même.

Le Conseil d'administration est donc uniquement composé de Monsieur Christian Schwartz, 4, rue Albert I^{er}, 3ème étage, L-1117 Luxembourg son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale de 2012.

Pour extrait

C. Schwartz

Le Mandataire

Référence de publication: 2007085568/279/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04285. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Tourship Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 41.934.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 29 juin 2007

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Anne Zacharias-Lota, demeurant à CH-1253 Vandoeuvres, 45, route de Meinier;
 - Madame Emmanuelle Lindgren-Lota, demeurant à CH-1222 Vésenaz, 3, Chemin de Messin;
 - Monsieur Leonardo Cereghetti, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, Via Ariosto 6
- et du Commissaire:

Monsieur Marc Muller, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire statuant sur la liquidation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007085570/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Skype Software, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 100.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085647/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07110. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

AdOpt Investment & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.790.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 18 janvier 2007 que:

Mr Jules Grüninger, né le 13 octobre 1966 à St Gallen (Suisse), demeurant au 25 Zeltweg, CH-8032 Zurich (Suisse) a cédé:

- 355 (trois cent cinquante-cinq) parts sociales qu'il détenait dans la société ADOPT INVESTMENT & CONSULTING S.A.R.L. à la société KLAUS HOMMELS CAPITAL GMBH, ayant son siège social au 95, Baarer Strasse, CH-6301 Zug (Suisse), immatriculée au registre du commerce du canton de Zug (Suisse) sous le CH-217.1.000.358-1

- 145 (cent quarante-cinq) parts sociales qu'il détenait dans la société ADOPT INVESTMENTS CONSULTING S.A.R.L. à la société KOMM INVESTMENT AG, ayant son siège social au 29, Bahnhofstr, CH-6301 Zug (Suisse), immatriculée au registre du commerce du canton de Zug (Suisse) sous le CH-170.3.028.456-6

Suite à ce transfert, les parts sociales de ADOPT INVESTMENTS & CONSULTING S.A.R.L. sont désormais réparties comme suit:

- KLAUS HOMMELS CAPITAL GMBH	355 parts sociales
- KOMM INVESTMENT AG	<u>145 parts sociales</u>
Total:	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour ADOPT INVESTMENT & CONSULTING S.A.R.L.

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007085569/1005/31.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Belmont (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.446.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 20 juin 2007

A l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société, il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2008.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- Michael M. Vareika

- Luc De Vet

- Peter Fanconi

Le Réviseur d'Entreprises de la Société est:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Administratif

Signature

Référence de publication: 2007085610/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03309. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Energotherm Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 94.908.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 16 juillet 2007

1. Messieurs Jean-Christophe Dauphin et Benoit Nasr ont démissionné de leur mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été réduit de trois à un.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *ENERGOTHERM LUXEMBOURG S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007085573/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Imap Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8314 Capellen, 34, Domaine de Beaulieu.
R.C.S. Luxembourg B 123.650.

—
L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

La société à responsabilité limitée MAGINE, ayant son siège social à L-8314 Capellen, 34, Domaine de Beaulieu, Ici représentée par Monsieur Laurent Hiter, employé privé, demeurant à F-Boust,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 juin 2007,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur son porteur et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit

I.- La société à responsabilité limitée IMAP SARL, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 1, rue de Bragance, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 411 du 20 mars 2007. Elle est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 123.650.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent (100,-) euros, chacune, entièrement souscrites et libérées par ladite société à responsabilité limitée MAGINE.

Sur ce, le comparant, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le comparant décide de transférer le siège social de Luxembourg, à L-8314 Capellen, 34, Domaine de Beaulieu.

En conséquence, la première phrase de l'article 2 des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

«Le siège social est établi à Capellen.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents (800,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Hiter, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 11 juillet 2007, Relation: MER/2007/901. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007086470/232/37.

(070095628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 25.459.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juin 2007

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Ricardo Portabella de sa fonction d'administrateur suivant lettre du 25 avril 2007, prenant effet à cette date.

Pour extrait conforme
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A
P. Keusters
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007085574/34/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Ultimo Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 301.850,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.760.

—
Il résulte d'un contrat d'apport signé en date du 19 octobre 2006, que BJT S.à r.l., ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg a transféré les neuf cents (900) parts sociales qu'elle détenait dans la Société et AGU S.à r.l. ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, a transféré les trois cent cinquante-quatre (354) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à JT VEHICLE CY LIMITED, une société organisée selon les lois de Chypre, immatriculée sous le numéro 183937, ayant son siège social à Eagle Star House, 5th Floor, 35 Theklas Lysioti Street, 3030 Limassol, Chypre.

Il résulte d'un contrat de transfert signé en date du 19 octobre 2006 que JT VEHICLE CY LIMITED, une société organisée selon les lois de Chypre, immatriculée sous le numéro 183937, ayant son siège social à Eagle Star House, 5th Floor, 35 Theklas Lysioti Street, 3030 Limassol, Chypre, a transféré les mille deux cent cinquante-quatre (1.254) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à JTV.je LIMITED, une société organisée selon les lois de l'Etat de Jersey, immatriculée sous le numéro 94773, ayant son siège social à 13/14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD, Channel Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007085575/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Peculium Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 64.242.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007085636/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06269. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Thomson International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.011.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 11 mai 2007

L'assemblée générale décide de réélire tous les administrateurs en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

L'assemblée générale décide de réélire PricewaterhouseCoopers Sàrl, Luxembourg comme commissaire pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007085577/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00981. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Magine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8314 Capellen, 34, Domaine de Beaulieu.
R.C.S. Luxembourg B 122.564.

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Wim D'Halleweyn, management consultant, demeurant à L-8314 Capellen, 34, Domaine de Beaulieu,

Ici représenté par Monsieur Laurent Hiter, employé privé, demeurant à F-Boust,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 juin 2007,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur son porteur et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée MAGINE, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 1, rue de Bragance, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 152 du 9 février 2007. Elle est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 122.564.

II.- Le capital social est fixé à trente mille (30.000,-) euros, représenté par trois cents (300) parts sociales de cent (100,-) euros, chacune, entièrement souscrites et libérées par Monsieur Wim D'Halleweyn, préqualifié.

Sur ce, le comparant, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le comparant décide de transférer le siège social de Luxembourg, à L-8314 Capellen, 34, Domaine de Beaulieu.

En conséquence, la première phrase de l'article 2 des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

«Le siège social est établi à Capellen.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents (800,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Hiter, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 11 juillet 2007. Relation: MER/2007/900. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007086472/232/37.

(070095692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Utu Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.987.

—
Extraits des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 25 mai 2007

- Monsieur Stephen Harris, né le 8 septembre 1972 à Londres (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 2 More London Riverside, Londres SE1 AP, Royaume Uni, est nommé gérant de catégorie A. Son mandat aura une durée illimitée.
- Monsieur Peter Dahlberg, démissionne de son mandat de gérant de catégorie A.

Pour UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007085580/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08697. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

QP Elgin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 129.889.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

QUINLAN NOMINEES LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of the Republic of Ireland, with registered office at Dublin 4, 8 Raglan Road, Ballsbridge, Ireland,

here represented by Mr Brendan D. Klapp, employee, with professional address in Belvaux, Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 4 July 2007.

Said power of attorney, signed *ne varietur* by the proxy-holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is incorporated a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company's purpose is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or undertakings in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or undertakings. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets and shall open bank accounts in its name.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Company's purpose.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name QP ELGIN HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of fifty Euro (50.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole member or by a decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles its holder to one vote at ordinary and extraordinary meetings.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole member, the Company's shares held by the sole member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole member or of one of the members.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers need not be member. The managers are appointed and may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, with necessarily a Category A and a Category B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of manager can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A manager and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 14. The sole member assumes all powers conferred to the general members' meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the members owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five members, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) according to the provisions of a shareholder agreement to be signed by the shareholders and in the absence of such document, in proportion of its/their shareholding (s) in the Company upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a members' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 18. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 19. The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary members meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of members or the sole member, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the members proportionally to the shares they hold.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

All five hundred (500) shares with a nominal value of fifty Euro (50.- EUR) each have been subscribed by QUINLAN NOMINEES LIMITED, aforementioned.

All shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole member

The member resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

Category A Managers:

- Mr Matthew Charles Fleming, accountant, born in Auckland, New Zealand, on October 14th, 1970, residing at 10, Trimleston Gardens, Booterstown, Dublin Ireland;

- Mr Ronan O'Donoghue, accountant, born in Cork, Ireland, on September 5th, 1971, residing at 34, Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Ireland;

Category B Manager:

- Mr Pierre Feltgen, lawyer, born in Luxembourg on October 27th, 1966, with professional address at 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Set the address of the Company at 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand eight hundred euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

QUINLAN NOMINEES LIMITED, une «private limited company», constituée sous le droit de la République d'Irlande ayant son siège social à Dublin 4, 8 Raglan Road, Ballsbridge, Irlande,

ici représentée par Monsieur Brendan D. Klapp, employé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition de participations dans des sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société exercera ses activités en son nom propre, mais dans l'intérêt commun de ses Associés. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange, ou tout autre moyen, des actions, parts et autres titres participatifs, obligations, certificat de dépôt et autres dettes et plus généralement, tout titre ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle de n'importe quelle nature et origine.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des bons, des obligations et tout autre instrument de dettes. La Société peut prêter des fonds, y compris les fonds provenant d'un emprunt et/ou de l'émission d'instruments de dettes, à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également accorder des garanties ou sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut de plus nantir, transférer, ou donner en garantie d'une autre façon tout ou partie des ses actifs et ouvrir un compte bancaire à son nom.

La Société peut plus généralement avoir recours à toute technique et instrument se rapportant à ses investissements pour permettre une gestion plus efficace, y compris les techniques et instruments permettant à la Société de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque.

La Société peut conclure toutes transactions commerciales ou financières relatives à des meubles ou immeubles, qui se rapportent directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination QP ELGIN HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des membres délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du membre unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne à son détenteur le droit à une voix lors des assemblées générales ou extraordinaires.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul membre, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs membres, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite du membre unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement membres. Les gérants sont nommés et révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des membres par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son seul gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature conjointe de deux managers, avec nécessairement un manager de catégorie A et un manager de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Le membre unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité de membres, chaque membre peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque membre possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des membres détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout membre peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique/aux associés conformément aux dispositions d'une convention entre associés à signer

entre eux et à défaut d'existence d'un tel document, en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société dès adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et adoption d'une résolution des membres décidant le versement de dividendes.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 19. La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée extraordinaire des membres devant un notaire luxembourgeois.

L'assemblée générale des membres ou le seul membre, le cas échéant, nommera un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, spécifiera les pouvoirs de ce(s) liquidateur(s) et déterminera sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, si il en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune ont été souscrites par QUINLAN NOMINEES LIMITED, mentionnée ci-dessus.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions du membre unique

Le membre décide de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Matthew Charles Fleming, comptable, né à Auckland, Nouvelle-Zélande, le 14 octobre 1970, demeurant au 10, Trimleston Gardens, Booterstown, Dublin, Irlande;

- Monsieur Ronan O'Donoghue, comptable, né à Cork, Irlande, le 5 septembre 1971, demeurant au 34, Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande;

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Pierre Feltgen, juriste, né à Luxembourg, le 27 octobre 1966, avec adresse professionnelle au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7975. — Reçu 250 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007088373/239/306.

(070098553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Thomson Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.994.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 11 mai 2007

L'assemblée générale décide de réélire tous les administrateurs en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

L'assemblée générale décide de réélire PricewaterhouseCoopers Sàrl, Luxembourg comme commissaire pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007085581/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00979. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070094571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Utu Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.994.

—
Extraits des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 25 mai 2007

- Monsieur Stephen Harris, né le 8 septembre 1972 à Londres (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 2 More London Riverside, Londres SE1 AP, Royaume Uni, est nommé gérant de catégorie A. Son mandat aura une durée illimitée.

- Monsieur Peter Dahlberg, démissionne de son mandat de gérant de catégorie A.

Pour UTU LUXEMBOURG 2 S.à r.l

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007085582/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08696. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070094994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

J. Hirsch & Co International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.323.

—
Extrait de la décision prise par l'associé unique en date du 25 mai 2007

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Romain Thillens, avec effet immédiat, de sa fonction de Gérant au sein de la société et décide de nommer Monsieur Adrien Coulombel, demeurant professionnellement au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, au poste de Gérant en remplacement du Gérant sortant dont il terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour J. HIRSCH & CO INTERNATIONAL
C. Blondeau / A. Coulombel
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007085623/565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04877. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Le Delage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.845.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2007

L'assemblée a décidé:

- d'accepter la démission de M. Mark Burton comme Administrateur B de la société, avec effet immédiat;
- de nommer Mme Bodour Al Tamimi, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Corniche Road, PO Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, comme Administrateur B de la société, avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LE DELAGE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007085583/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Intermatros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 117.759.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juillet 2007

Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Monsieur Robert Reggiori, expert comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de la société TO-WERBEND LIMITED. Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Régis Donati, expert comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés Administrateurs de la société en remplacement de Madame Frédérique Vigneron, Madame Luisella Moreschi et Madame Sonia Delfini. Le mandat des nouveaux Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme
INTERMATROS S.A.
R. Donati / L. Vegas-Pieroni
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007085584/545/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05866. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Avaya Luxembourg Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.323.750,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 80.572.

Le siège social de l'associé unique de la Société, la société AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, a été transféré de L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, à L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie avec effet au 1^{er} août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085585/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05854. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Top Bergerie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.787.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary with office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PRIMEPLUS LIMITED a Private Company Limited by Shares incorporated on June 9th, 2007, under the Cyprus Law, with its registered office at Skopa, 10 Tribune House P.C. 1075, Nicosia, Cyprus, registered under number HE 201560.

hereby represented by M^e Eric Delloye, attorney at law, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on June 25, 2007;

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares to constitute and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of the participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, whether movable or immovable, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of investments and the administration, control and development thereof.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may issue notes, bonds or other debt securities or otherwise create, incur, assume, refinance or guarantee any debt, pledge, mortgage or other obligation.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its corporate purpose all in the widest sense of the word.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of TOP BERGERIE HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of one or several «A Manager(s)» and one «B Manager», who need not be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of an «A Manager» and the «B Manager» or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager(s) may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers will be able to deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at the meeting (including by conference call, videoconference or other similar means of communication).

The decisions of the board of managers are adopted by a majority of the votes of the managers present or represented at the meeting, and require the favourable vote of the «B Manager».

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communications, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 15. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 18. The Company's accounting year commences on the first of July and ends on the thirtieth of June of the following year.

Art. 19. Each year on the thirtieth of June, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

- One hundred (100) shares by PRIMEPLUS LIMITED

The one hundred (100) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 June 2008.

Expenses

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the company of which are to be borne by the company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Decisions of the partners

Immediately after the incorporation of the Company, the partner, representing the entire subscribed capital has resolved the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg
2. Mrs Marie-Louise Cefai, born on march 11th, 1954, in St. Julians (Malta), director of companies, residing at 64A Flat 5, Lejn Marsalforn, Xagraha (Malta) is appointed category A manager of the Company for an indefinite period of time.
3. Mrs Candice de Boni, born on December 31st, 1973 in Strasbourg (France), director of companies, residing professionally at 8-10, rue Mathias Hardt L1717, is appointed category B manager of the Company for an indefinite period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up and made in Luxembourg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing parties, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said parties have signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

- PRIMEPLUS LIMITED une société à responsabilité limitée constituée le 9 juin 2007 conformément au droit chypriote, ayant son siège social à Skopa, 10 Tribune House P.C. 1075, Nicosie, Chypre, enregistrée sous le numéro HE 201560.

ici représentée par M^e Eric Delloye, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2007.

Ladite procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a établi les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements mobiliers ou immobiliers, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou toute autre manière de valeurs des investissements de toutes natures ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces investissements.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à, ou assister de toute autre manière, les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra émettre des obligations ou autres instruments de dettes ou encore souscrire, assumer, refinancer, ou garantir toute dette, engagement, hypothèque ou toute autre obligation.

La Société peut, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière estimées utiles à l'accomplissement de son objet ou qui sont liées directement ou indirectement à son objet social au sens le plus large du terme.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de TOP BERGERIE HOLDING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Administration et Gérance

Art. 12. La Société est administrée par un conseil de gérance comprenant un ou plusieurs gérants de catégorie A et un gérant de catégorie B, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

La Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération consistant à l'objet social de la Société.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance (en ce compris par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires).

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, et nécessitent le vote favorable du gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Exercice sociale - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 19. Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- cent (100) parts sociales par PRIMEPLUS LIMITED

Les cent 100 parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Décisions collectives des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

2. Madame Marie-Louise Cefai, née le 11 mars 1954 à St. Julians (Malte), [administrateur de sociétés], demeurant 64A Flat 5, Lejn Marsalforn, Xagrha (Malte) est nommée gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

3. Madame Candice de Boni, née le 31 décembre 1973 à Strasbourg, administrateur de sociétés, demeurant 8-10, rue Mathias Hardt L1717 Luxembourg est nommée gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Delloye, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, LAC/2007/15268. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007086682/220/264.

(070096539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pimco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.327.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société
prise en date du 2 janvier 2007*

En date du 2 janvier 2007, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

d'accepter les démissions de

- Monsieur James Frederick Muzzy

- Monsieur Brent Richard Harris

en tant qu'Administrateur et Délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 2 janvier 2007.

de nommer

- Monsieur Joseph Vincent McDevitt, né le 6 juillet 1953 à Winchester, (Etas-Unis), demeurant, 103, Wigmore Street, Londres W1U1QS, Royaume-Uni.

- Monsieur Lew Wallace Jacobs IV, né le 12 septembre 1970 à Fayette, Missouri, (Etats-Unis), demeurant, 112-116, Nymphenburgerstrasse, 80636 Munich, Allemagne.

en tant qu'Administrateurs de la Société avec effet au 2 janvier 2007 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Depuis lors, le conseil d'administration est composé des personnes suivantes:

Monsieur Joseph Vincent McDevitt

Monsieur Lew Wallace Jacobs IV

Monsieur Ernest Lee Schmider

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

PIMCO LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007085586/250/31.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02192. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

SSCP Coatings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 55.953.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.097.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 avril 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Cornelia Gehrig, avec adresse au 211, Industriestrasse, CH-4603 Olten, Suisse, de son mandat de gérant.

- Acceptation de la démission de Stuyvie Comfort, avec adresse au 37, Brunsall Street, SW3 3 SR Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe A.

- Acceptation de la démission de Oliver Frey, avec adresse au 6-8, Theresienstrasse, D-8033 Munich, Allemagne, de son mandat de gérant.

- Nomination de Gregorio Napoleone, avec adresse professionnelle au 127-131, Sloane Street, SW1X 9AX Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A pour une durée indéterminée.

- Nomination de Joseph Michael Haggerty, demeurant au 50, Gapetschstrasse, 9494-FL Schaan, Liechtenstein, en tant que gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085622/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Figid, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.443.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le mercredi 23 mai 2007

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et à l'article 14 des statuts, décide de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Guy Glesener, demeurant à L-2531 Luxembourg, 36, rue Seimetz qui portera le titre de Président Administrateur Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Le Conseil d'Administration décide de réitérer le mandat confié à Monsieur Jean Bernard Zeimet, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg en date du 6 septembre 2004 dans le cadre du contrôle de ses documents comptables annuels conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007085588/3842/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05026. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

—
EXTRAIT

Procès-verbal de Conseil d'Administration de la société GLOBAL BRANDS S.A. qui s'est tenue en date du 31 mai 2007.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide de modifier la délégation à la gestion journalière et:

- d'annuler le pouvoir de signature de M. Andreas Brunner et de M. Juerg Keller à la gestion journalière de la société, en leur qualité respective de directeur Général des Opérations et directeur Général des Finances ainsi que de la succursale à Zurich;

- de donner un pouvoir de signature individuel à M. Duby Lachovitz à la gestion journalière de la société GLOBAL BRANDS S.A. ainsi que de la succursale à Zurich;

- de donner un pouvoir conjoint à M. Matei Lecca, demeurant 34 Schaffhauserstrasse, CH-8006 Zurich, Suisse, en sa qualité de directeur, administrateur de la GLOBAL BRANDS S.A. à la gestion journalière de la société avec un autre délégué à la gestion journalière dans le cadre et les limites de la gestion journalière de la Société;

- de nommer M. Matei Lecca comme gérant de la succursale de GLOBAL BRANDS S.A. à Zurich et lui donner pouvoir de gérer la succursale à Zurich par la signature conjointe avec un autre administrateur, ou conjointement avec un autre gérant de la succursale de GLOBAL BRANDS S.A. dans la gestion journalière de la succursale;

- de nommer M. Itamar-Chai Sade, demeurant 87 Heiselstasse, CH-8155 Niederhasli, Suisse, comme gérant de la succursale de GLOBAL BRANDS S.A. à Zurich et lui donner un pouvoir conjoint à la gestion journalière de la société avec un autre délégué à la gestion journalière dans le cadre et les limites de la gestion journalière de la Société ainsi que de sa succursale à Zurich.

Pour extrait conforme
INTERNATIONAL CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG SARL

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007086459/520/32.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Bosquet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 31, Biergerkräiz.

R.C.S. Luxembourg B 99.417.

Extrait Procès-Verbal

Il résulte de décisions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2006 que:

- Monsieur Guy Zeyen est révoqué avec effet immédiat de ses fonctions de gérant technique de la branche d'activité de restauration.
- Monsieur Romain Mohr est révoqué avec effet immédiat de ses fonctions de gérant technique de la branche d'activité de «débit de boissons».
- Madame Anne Sophie Wolf-Hobscheid, est confirmée dans ses fonctions de gérante technique des branches d'activités de «débit de boissons» et de «restauration».
- Monsieur Olivier Delrieu, est nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée gérant technique pour la branche d'activité de la «restauration» et pour la branche d'activité du «débit de boissons».
- Messieurs Marc Hobscheid et Michel Dakessian restent confirmés dans leurs fonctions de gérants administratifs.
- La société est engagée en toutes circonstances par la co-signature obligatoire d'un des gérants techniques avec la signature d'un des gérants administratifs.

Bridel, le 4 décembre 2006.

Pour la F.I.L. HOLDING s.a.

M. Hobscheid / M. Dakessian

Référence de publication: 2007085589/5068/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04709. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070094610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Single Sky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.599.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 juin 2007

Résolution

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Madame Christelle Rétif, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 13 avril 2007, en remplacement de Monsieur Manuel Frias, démissionnaire.

L'assemblée décide d'élire le conseil d'administration et de réélire le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Pierre Stemper, résident professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, administrateur

Michael Andrew Twinning, résident à Buckinghamshire, Angleterre, administrateur

Naim Gjonaj, résident professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, administrateur

Mme Christelle Rétif, résident professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, administrateur

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SINGLE SKY S.A., Société anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007085619/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05686. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Figed, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.443.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 28 juin 2007

Compte tenu de la désignation d'un réviseur d'entreprise externe en date du 6 septembre 2004, l'Assemblée prend acte que le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Jacques Bordet est supprimé.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007085590/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.111.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par les associés de la Société en assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 juillet 2006 que l'assemblée a nommé au conseil de gérance de la Société:

- En tant que nouveau gérant de Catégorie A:

Monsieur Nicholas Ashley West, associé de REAL ESTATE VENTURE CAPITAL PARTNERS, né le 17 mai 1972 à GB-Aylesbury, avec adresse professionnelle à 20 Balderton Street, London, W1K 6LT, Grande Bretagne.

- En tant que nouveau gérant de Catégorie B:

Monsieur Charles Meyer, administrateur de sociétés, né le 19 avril 1969 à L-Luxembourg, avec adresse professionnelle à 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg.

Les gérants de la Société sont nommés pour une période indéterminée jusqu'à leur démission ou jusqu'à révocation par l'assemblée des associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 5 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007085591/6341/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05001. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Impex Overseas Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 29.931.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007085637/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06268. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Fairacre Plus (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.589.

Il résulte d'une cession du 7 mars 2007 que la société RCP 4 (LUX) S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a transféré, la propriété de 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la société à responsabilité limitée FAIRACRE PLUS (LUX) S.à r.l. à la société FAIRACRE PLUS LIMITED, ayant son siège social à GB-London W1U 1DU, 25 James Street.

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

- RCP 4 (Lux) S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie	375 parts sociales
- FAIRACRE PLUS LIMITED, ayant son siège social à GB-London W1U 1 DU, 25 James Street	125 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Pour avis sincère et conforme
Pour FAIRACRE PLUS (LUX) S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007085594/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04921. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Achoth Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.156.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 14 juin 2007

M. Rüdiger Kimpel, gérant, domicilié professionnellement à D-20149 Hamburg, Rothenbaumchaussee, 227, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ACHOTH PROPERTIES S.à r.l.
FIDEOS
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007085598/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05080. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Matrix Dynamic Real Estate Portfolio S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.011.

Les Associés de la Société ont pris connaissance par lettre datée du 22 mai, 2007 et ont accepté la démission en tant que Gérant de la Société de Monsieur Antonius (Ton) Zwart et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

J. De Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007085609/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Tarleton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.181.

Suite à une cession du 29 juin 2007 la société HAGEN (INTERNATIONAL) LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, 206, Main Street, a transféré la propriété de 500 (cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée TARLETON HOLDINGS S.à r.l. à la société HOLDARION S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour avis sincère et conforme

TARLETON HOLDINGS S.à r.l.

A. Heinz

Gérant

Référence de publication: 2007085599/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Hottinger International Asset Management S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.063.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2007

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat des Administrateurs pour un nouveau terme d'un an.

L'Assemblée a par ailleurs nommé PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, en remplacement de la société DELOITTE SA.

Composition du Conseil d'Administration:

Rodolphe Hottinger, Président

(résidant professionnellement à CH-8027 Zurich, 55, Dreikönigstrasse)

Frédéric Hottinger, Vice-Président

(résidant professionnellement à CH-8027 Zürich, 55, Dreikönigstrasse)

Paul de Pourtales

(résidant professionnellement à Nassau / Bahama, West Bay Street)

Laurent Guimard

(résidant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard G.D. Charlotte)

Elo Zisman Rozencwajg

(résidant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard G.D. Charlotte)

Commissaire aux Comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007085600/7/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

RD-Skap, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 129.815.

STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Marie Léonard, courtier indépendant en assurances, né à Montleban, (Belgique), le 1^{er} janvier 1963, demeurant à B-6673 Gouvy, 6A, rue Cherain, (Belgique).

2.- Madame Odette Spoiden, retraitée, née à Kasenga, (République Démocratique du Congo), le 6 décembre 1959, demeurant à B-6660 Houffalize, 9, rue de l'Erscharmouche, (Belgique).

Tous les deux sont ici représentés par Madame Nancy Lambert, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présents:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination RD-SKAP.

Art. 3. La société a pour objet l'importation et l'exportation de matériaux ferreux et non-ferreux.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Huldange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean-Marie Léonard, courtier indépendant en assurances, demeurant à B-6673 Gouvy, 6A, rue Cherain, (Belgique), cinquante parts sociales	50
2.- Madame Odette Spoiden, retraitée, demeurant à B-6660 Houffalize, 9, rue de l'Erscharmouche, (Belgique), cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.
- 2.- L'assemblée désigne Monsieur Miguel Léonard, employé, né à Stavelot, (Belgique), le 11 avril 1985, demeurant à B-6673 Gouvy, 44/A000 Sterpigny, (Belgique), comme gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Lambert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juillet 2007, Relation GRE/2007/3183. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007087259/231/113.

(070097082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

FDH Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.998.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2007

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Antoine Calvisi, Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

François Fontaine

(résidant professionnellement à F-59023 LILLE Cedex, 33, avenue le Corbusier)

Fernand Reiners

(résidant professionnellement à L-1661 LUXEMBOURG, 103, Grand-Rue)

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007085602/7/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04620. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

DSF Lux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.594.

—
Extrait des Résolutions des Associés prises le 25 juin 2007

Les Associés de DSF LUX INTERNATIONAL Sarl («la société») ont été décidé comme suit:
- d'accepter la démission de M. Wei Guo, ayant son adresse privée au 39, Immanuel Kant Strasse, D-61476 Kronberg, Allemagne la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

S. Canova
Gérante

Référence de publication: 2007085607/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Le Floor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 129.832.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of June.

Before Us M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

- The company governed by the laws of the United Kingdom LE FLOOR LIMITED, with registered office in NW1 1JD London, 41, Chalton Street, (United Kingdom), inscribed in the Company House of Cardiff under the number 05181034, here duly represented by its director Mrs Laurence Thonon, private employee, professionally residing in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

«This appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company is established between the actual shareholder and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the company is the import and export, the trade and the renting of all materials and products of any kind. The company may also intervene as intermediary and/or as agent in commercial matters.

The company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever.

The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10,1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company shall take the name of LE FLOOR S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) sharequotas of a par value of one hundred and twenty-five Euros (125.- EUR) each, which have been subscribed by the sole shareholder the company governed by the laws of the United Kingdom LE FLOOR LIMITED, with registered office in NW1 1JD London, 41, Chalton Street, (United Kingdom).

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

Chapter III.- Management

Art. 10. The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the shareholders.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2007.

Payment of the sharequotas

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand Euros.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named shareholder took the following resolutions through its legal representative:

- 1.- The registered office is established in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
- 2.- Mr Alain Figueres, company manager, born in Toulouse, (France), on the 14th of April 1950, residing in L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément, is appointed as manager for an undetermined duration.
- 3.- The company will be validly bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- La société régie par les lois du Royaume-Uni LE FLOOR LIMITED, avec siège social à NW 1JD Londres, 41, Chalton Street (Royaume-Uni), inscrite au Company House de Cardiff sous le numéro 05181034,

ici dûment représentée par sa directrice Madame Laurence Thonon, employée privé, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'importation et l'exportation, le négoce et la location de tous matériels et de tous produits de quelque nature que ce soit. La société pourra aussi intervenir en qualité d'intermédiaire et/ou d'agent en matière commerciale.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de LE FLOOR S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, lesquelles ont été souscrites par l'associée unique, la société régie par les lois du Royaume-Uni LE FLOOR LIMITED, avec siège social à NW 1JD Londres, 41, Chalton Street (Royaume-Uni).

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille eEuros.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris, par son représentant légal, les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
- 2.- Monsieur Alain Figueres, gérant de société, né à Toulouse, (France), le 14 avril 1950, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément, est désigné comme gérant pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Thonon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juillet 2007, Relation GRE/2007/2942. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007087286/231/227.

(070097407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Greenrock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 54.505.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 avril 2007

4. Les mandats d'Administrateur et de Commissaire étant arrivés à échéance avec effet au 15 mai 2007, l'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, et Romain Thillens, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans. De même, l'Assemblée décide de renouveler avec effet au 15 mai 2007 le mandat de Commissaire de la société HRT REVISION S.à.r.l, ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2013;

5. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Rodney Haigh et décide de diminuer le nombre de postes d'Administrateurs de quatre à trois;

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau, Administrateur
- Nour-Eddin Nijar, Administrateur
- Romain Thillens, Administrateur

Pour extrait conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007085603/565/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05311. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Lotri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.259.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 6. April 2007

- Die Gesellschaften FINDI S.à r.l. und MADAS S.à r.l. stellen sich nicht mehr zur Wiederwahl.
- Herr Carlo Schlessler, «licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales», geschäftsansässig in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxemburg und Frau Antonella Graziano, Privatangestellte, geschäftsansässig in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxemburg, werden als neue Verwaltungsratsmitglieder für eine statutarische Amtszeit von 6 Jahren bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 ernannt.
- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, Frau Jacqueline Muller, Administrateur de sociétés, wohnhaft in 20, rue du Soleil, L-7336 Steinsel und Herr Edmond Muller, Administrateur de sociétés, wohnhaft in 17, rue de Kahler, L-8380 Kleinbettingen werden für eine weitere statutarische Amtszeit von 6 Jahren bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 verlängert.
- Das Mandat des Kommissars der Gesellschaft FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, mit Sitz in 26, rue Louvigny, L-1946 Luxemburg, wird für eine weitere statutarische Amtszeit von 6 Jahren bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 verlängert.

Luxemburg, den 6. April 2007.

Für beglaubigten Auszug
LOTRI INTERNATIONAL S.A.
Unterschrift / Unterschrift
Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2007086282/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Scientific Games Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.422.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 juin 2007

6^{ème} Résolution

L'Associé unique décide de procéder à la révocation de Monsieur Martin Schloss de sa fonction de gérant de la société avec effet au 31 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour SCIENTIFIC GAMES LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l.
J. R. Metcalfe
Gérant

Référence de publication: 2007085608/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04884. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Luxmedica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3960 Ehlange-sur-Mess, 37, rue du Centre.

R.C.S. Luxembourg B 73.172.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 23 septembre 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Madame Jocelyne Franssen, administrateur de société, demeurant à 37, rue du Centre, L-3960 Ehlange
- Monsieur Damien Walthéry, employé privé, demeurant à 46, rue des Campanules, B-4102 Ougrée
- Madame Malorie Dacos, employée, demeurant à 46, rue des Campanules, B-4102 Ougrée

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Cédric Dacos, expert comptable, demeurant à 37, rue du Centre, L-3960 Ehlange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlange, le 23 septembre 2005.

Signatures.

Référence de publication: 2007085612/4990/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07551. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pollux Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.120.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLLUX SHIPPING A.G.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007085642/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06961. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Dunwych Acquisition Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 71.498.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 5 juin 2007

En date du 5 juin 2007, l'Associé Unique de DUNWYCH ACQUISITION COMPANY S.à r.l. (la «Société»), a pris la décision d'accepter la démission de M. Tim Van Dijk, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007085613/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Babcock & Brown European Retail Fund 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 118.537.

—
EXTRAIT

Conformément à l'apport des 2.400 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société détenues par BABCOCK & BROWN INVESTMENT HOLDINGS PTY Ltd à BABCOCK & BROWN EUROPEAN RETAIL FUND 4, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 118.399, la Société prend acte et accepte BABCOCK & BROWN EUROPEAN RETAIL FUND 4, S.à r.l. en tant qu'associé unique de la Société à compter du 8 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BABCOCK & BROWN EUROPEAN RETAIL FUND 5, S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007085615/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06068. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Kojac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 19.379.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 25 juin 2007

«(...) La démission de Mademoiselle Katrijn Janssens de son mandat d'administrateur est acceptée. En remplacement de l'administrateur démissionnaire est nommé au sein du Conseil d'Administration et avec effet immédiat: Monsieur Jozef Janssens, né 31 mars 1947 à Temse (B) demeurant 80, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg. Son mandat s'achèvera avec la tenue de l'assemblée générale annuelle prévue en 2010 (...)»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007085616/607/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Goldorac Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 19.440.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 25 juin 2007

«(...) La démission de Mademoiselle Katrijn Janssens de son mandat d'administrateur est acceptée. En remplacement de l'administrateur démissionnaire est nommé au sein du Conseil d'Administration et avec effet immédiat: Monsieur Jozef Janssens, né 31 mars 1947 à Temse (B) demeurant 80, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg. Son mandat s'achèvera avec la tenue de l'assemblée générale annuelle prévue en 2010 (...)»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007085617/607/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

DMK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6210 Consdorf, 3, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.157.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 31. Mai 2007, abgehalten am Sitz der Gesellschaft

Der Rücktritt von Daniel Kezic vom Amt des Verwaltungsratsmitglieds und vom Amt des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds wird angenommen. Die Hauptversammlung ernennt Frau Daniela Kezic, geboren am 19. August 1981 in D-München, wohnhaft in L-6211 Consdorf, 5, rue Greveneck, zum neuen Verwaltungsratsmitglied. Das Mandat von Frau Kezic endet mit der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2011 stattfinden wird.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung vom 31. Mai 2007, abgehalten am Sitz der Gesellschaft

Frau Daniela Kezic, geboren am 19. August 1981 in D-München und wohnhaft in L-6211 Consdorf, 5, rue Greveneck, wird gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 die Führung der täglichen Geschäfte der Gesellschaft übertragen. Im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift von Frau Daniela Kezic berechtigt und verpflichtet.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2007085618/607/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Luxembourg Management Company Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.897.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 29 juin 2007

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, M^e Jean-Marie Verlaine, Me Arsène Kronshagen, Mr Fabrice Jourquin, Mme Frédérique Vigneron et Mr Karim Van Den Ende jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour L.M.C. GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007086465/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Danae International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.768.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 juin 2007

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Marco Gostoli décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 12 septembre 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
DANAE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007085620/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04660. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Phipe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.238.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 29 mai 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1/ Renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Madame Telma Racy, avec adresse au 62-9 Andar, Rua Presidente Prudente, BR-01408-030 São Paulo, Brésil
- Monsieur Luiz Olavo Baptista, avec adresse au 1294, Avenida Paulista, 01310-915 São Paulo, Brésil.

2/ Nomination de Monsieur Philippe Racy Takla demeurant à 145 Rua São Paulo Antigo, 05684-010 Real Parque, Morumbi, São Paulo au poste d'administrateur, avec effet au 30 mai 2007 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

3/ Nomination de Monsieur Pedro Racy Cirri demeurant à 62, Rua Presidente Prudente, BR-01408-030 Jardim Paulistano, São Paulo, Brésil au poste d'administrateur, avec effet au 30 mai 2007 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

4/ Renouvellement du mandat du commissaire EUROFID S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086314/581/29.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04417. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Townsend Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.721.

Par résolution signée en date du 27 avril 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Frank-Matthias Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 31 mai 2007.

- Nomination de Monsieur Ekkehart Kessel, avec adresse au 86, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 31 mai 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085624/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04959. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

I.E. Lux Clichy n°1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 103.201.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 11 avril 2007

Il résulte desdites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu M. Jean And demeurant au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, M. Pascal Leclerc demeurant 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, M. Christophe Cahuzac demeurant au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et M. Massimo Morlotti demeurant Piazzale Cadorna 3, 20123 Milan, Italie comme gérants avec effet au 11 avril 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes 2007.

2. L'assemblée a réélu DELOITTE S.A. ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes 2007.

Pour I.E. LUX CLICHY N° 1 Sarl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086392/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Kekri, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 129.812.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third day of July.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mrs Anna Sophia Ehrnrooth, artist, born in Helsingfors (Finland), on March 21, 1963, residing at FI-00140 Helsinki, Itäinen Puistokatu 11 A8 (Finland);

here represented by Mr Eric Leclerc, private employee, and Mr Jos Hemmer, private employee, both with professional address at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, by virtue of a proxy given under private seal on June 16, 2007.

Which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, acting in its/his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of KEKRI (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other

manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend - to any company in which it has a direct or indirect substantial interest - and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its shareholder(s). It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at one million three hundred twenty-five thousand euros (1,325,000.- EUR.) consisting of one thousand three hundred twenty-five (1,325) shares with a par value of one thousand euros (1,000.- EUR.) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Thursday on June at 4.30 p.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

	Shares
Mrs. Anna Sophia Ehrnrooth, prenamed, one thousand three hundred twenty-five shares	1,325
Total: one thousand three hundred twenty-five shares	1,325

1.- by bringing in of one thousand two hundred thirty-nine (1,239) shares of GARTOK, a limited corporation incorporated under the Luxembourg law, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, and having a total value of one million two hundred thirty-nine thousand Euros (1,239,000.- EUR).

Effective implementation of the contribution

The above subscriber, here represented as stated hereabove, declares that

- he is the sole full owner of the contributed shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such contributed shares be transferred to him;
- he will carry out all formalities in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

The existence and value of the 1,239 shares is certified by a report of HRT REVISION Sàrl, Réviseur d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, of the July 3, 2007, with the following conclusion:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, we have no comments on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 1,239 shares with a nominal value of EUR 1,000.- each to be issued».

Which report shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

2.- by paiement in cash of an amount of eighty-six thousand Euros (€ 86,000.-), which has been fully paid up in cash, so that it is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about sixteen thousand two hundred Euros (16,200.- EUR.).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at four (4) and that of the Auditors at one (1).
- 2) The following have been appointed Directors:
 - Mr Eric Leclerc, private employee, born in Luxembourg, on April 4, 1967, with professional address at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;
 - Mr Jos Hemmer, private employee, born in Luxembourg, on August 15, 1952, with professional address at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;
 - Mrs Martine Kapp, private employee, born in Luxembourg, on December 10, 1960, with professional address at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;
 - Mr Philippe Gilain, private employee, born in Dinant (Belgium), on May 14, 1967, with professional address at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
- 3) The following is appointed Chairman of the board of directors:
Mr Eric Leclerc, prenamed.
- 4) The following is appointed Auditor:
Mr Pascal Fabeck, private employee, born in Arlon (Belgium), on November 16, 1968 with professional address at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
- 5) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2013.
- 6) The Company shall have its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Senningerberg.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Anna Sophia Ehrnrooth, artiste, née à Helsingfors (Finlande), le 21 mars 1963, demeurant à FI-00140 Helsinki, Itäinen Puistokatu 11 A8 (Finlande);

ici représentée par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, et Monsieur Jos Hemmer, employé privé, tous les deux avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, en vertu d'une procuration sous seing privé du 16 juin 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de KEKRI (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter - des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société - ou emprunter, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, sans procéder par des émissions publiques.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt des associés. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.325.000,-) représenté par mille trois cent vingt-cinq (1.325) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'admini-

nistrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 16.30 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

	Actions
Madame Anna Sophia Ehrnrooth, prénommée, mille trois cent vingt-cinq actions	1.325
Total: mille trois cent vingt-cinq actions	1.325

1.- Par apport en nature de mille deux cent trente-neuf (1.239) actions de la société GARTOK, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, et ayant une valeur totale de un million deux cent trente-neuf mille euros (€ 1.239.000,-).

Réalisation effective de l'apport

Le souscripteur ci-dessus, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- il accomplira toutes autres formalités aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

La consistance et la valeur de l'apport en nature des 1.239 actions ci-dessus est certifiée exacte par un rapport de HRT REVISION Sàrl, Réviseur d'entreprises, avec siège à Luxembourg, du 3 juillet 2007, dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, we have no comments on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 417 shares with a nominal value of EUR 1,000.- each to be issued.»

Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- par paiement en espèces de la somme de quatre-vingt-six mille euros (€ 86.000,-), qui a été libéré intégralement par un versement en espèces de sorte que ladite somme se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de seize mille deux cents euros (€ 16.200,-).

Assemblée constitutive

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg, le 4 avril 1967, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;

- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg, le 15 août 1952, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;

- Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg, le 10 décembre 1960, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;

- Monsieur Philippe Gilain, employé privé, né à Dinant (Belgique), le 14 mai 1967, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

3) Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:

Monsieur Eric Leclerc, prénommé.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Mr Pascal Fabeck, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

6) Le siège de la Société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Leclerc, J. Hemmer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, LAC/2007/16456. — Reçu 13.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007087256/202/405.

(070097079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.